

Rapport annuel

GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION

(SECTEUR BOURBRIAC)

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2018
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2018

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	4
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	4
■	LONGUEUR DU RESEAU	5
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	6
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	6
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	6
■	LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	7
■	LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	8
■	RECETTES D'EXPLOITATION	9
■	DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE	9
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	10
■	QUALITE DE L'EAU	10
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	10
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	10
■	PERFORMANCE DU RESEAU	12
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	13
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	14
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	14
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	14
■	ÉTAT DE LA DETTE (SUR L'ENSEMBLE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE DE GP3A)...	14
■	AMORTISSEMENTS REALISES (SUR L'ENSEMBLE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE DE GP3A).....	14
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	15
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	15

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION exerce la compétence eau potable sur une partie de son territoire depuis le 1er janvier 2017.

GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION adhère aux services suivants :

- SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Sur son territoire, on a 4 services d'eau potable en 2018 :

- secteur GUINGAMP (affermage SUEZ)
- secteur PAIMPOL GOELO (affermage SAUR)
- secteur PONTRIEUX (affermage SAUR)
- secteur BOURBRIAC (affermage SAUR)

Le présent rapport concerne uniquement le service : SECTEUR BOURBRIAC.

Les communes de ce service sont les suivantes : BOURBRIAC, COADOUT, KERIEN, MAGOAR, MOUSTERU, PLESIDY et PONT-MELVEZ.

A partir du 1er janvier 2019, GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION exerce la compétence eau potable sur l'ensemble de son territoire.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

5 900 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2017. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2028.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	des abords, des branchements, des canalisations, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie, des toitures, couvertures (mousses, réparations localisées), du génie civil
Renouvellement	de la peinture des menuiseries métalliques, de la peinture des ouvrages peints, des branchements, des canalisations, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie

La collectivité prend en charge :

Entretien	de la voirie
Renouvellement	des canalisations, du génie civil

■ RESSOURCES EN EAU

- *Volumes importés*

Achat à	Acheté en 2017 [m³]	Acheté en 2018 [m³]
SYNDICAT MIXTE KERNE UHEL	385 587	349 016

Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2017	2018	Variation
Ressources propres			
Importations	385 587	349 016	-9,48 %
Total général	385 587	349 016	-9,48 %

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2017	2018	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	2 857	2 857	0,00 %
Nombre d'abonnements non domestiques	1	1	0,00 %
Nombre total d'abonnements	2 858	2 858	0,00 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

- *Répartition des abonnés par commune*

BOURBRIAC	1 296
COADOUT	264
KERIEN	163
MAGOAR	58
MOUSTERU	330
PLESIDY	358
PONT-MELVEZ	389
Total des abonnés	2 858

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2017	2018	Variation
Volume produit			
Volume importé	385 587	349 016	-9,48 %
Volume exporté	- 31 006	- 9 884	-68,12 %
Volume mis en distribution	354 581	339 132	-4,36 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	310 399	304 835	-1,79 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	7 848	7 792	-0,71 %
Volume total vendu aux abonnés	318 247	312 627	-1,77 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 107 m³ par an. Elle était de 109 m³ en 2017.

• *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2017 [m³]	Exporté en 2018 [m³]
SYNDICAT MIXTE DE KREIZ BREIZH - ST NICOLAS DU PELEM	10 010	8 889
TREGLAMUS	20 996	995
Volume total exporté	- 31 006	- 9 884

■ **LONGUEUR DU RESEAU**

	2017	2018	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	325,7	325,6	-0,03 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2019, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 1,99 % par rapport aux tarifs de base établis au 1^{er} janvier 2017.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLO

EAU POTABLE : SECTEUR BOURBRIAC

2018

■ LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT Tarif hors redevance de pollution domestique

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	31,24	31,62	+1,22 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,685	0,694	+1,31 %
	N° 2 (101 à 500 m ³)	0,665	0,673	+1,20 %
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,645	0,653	+1,24 %
	N° 4 (1 001 à 2 000 m ³)	0,625	0,632	+1,12 %
	N° 5 (2 001 à 6 000 m ³)	0,524	0,530	+1,15 %
	N° 6 (6 001 à 12 000 m ³)	0,524	0,530	+1,15 %
	N° 7 (12 001 à 20 000 m ³)	0,524	0,530	+1,15 %
	N° 8 (20 001 à 100 000 m ³)	0,524	0,530	+1,15 %
	N° 9 (au-delà de 100 000 m ³)	0,524	0,530	+1,15 %
		Vente en Gros	0,416	0,421
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	60,12	60,12	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,8244	0,8244	0,00 %
	N° 2 (101 à 500 m ³)	0,8726	0,8726	0,00 %
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,5769	0,5769	0,00 %
	N° 4 (1 001 à 2 000 m ³)	0,4514	0,4514	0,00 %
	N° 5 (2 001 à 6 000 m ³)	0,4801	0,4801	0,00 %
	N° 6 (6 001 à 12 000 m ³)	0,4801	0,4801	0,00 %
	N° 7 (12 001 à 20 000 m ³)	0,4801	0,4801	0,00 %
	N° 8 (20 001 à 100 000 m ³)	0,4801	0,4801	0,00 %
	N° 9 (au-delà de 100 000 m ³)	0,4801	0,4801	0,00 %
		Vente en Gros	0,3252	0,3252
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

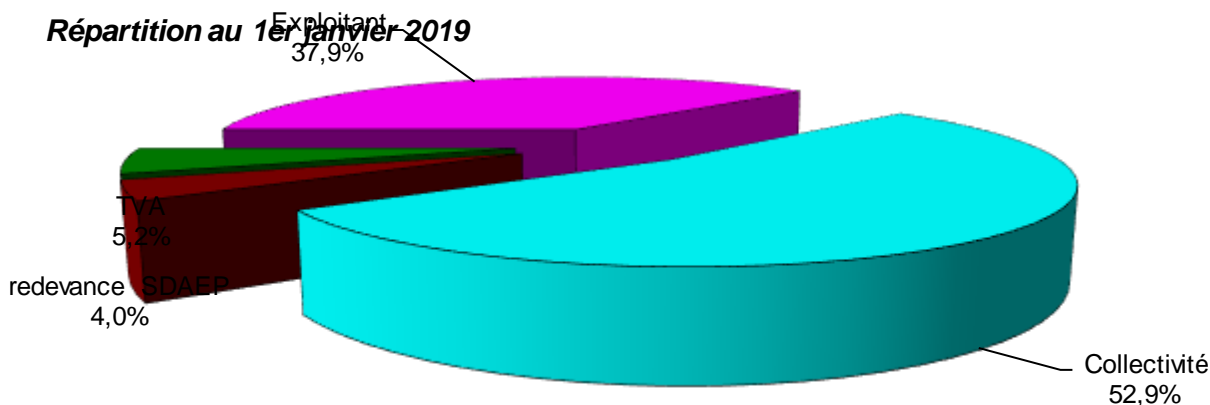
• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Exploitant	113,04	114,48	+1,27 %
Collectivité	160,01	160,01	0,00 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
TVA	15,68	15,76	+0,51 %
Total [€ TTC]	300,73	302,25	+0,51 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+0,53 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

2,52 €/m³
 0,0025 €/l



GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLO

EAU POTABLE : SECTEUR BOURBRIAC

2018

■ LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	31,24	31,62	+1,22 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,685	0,694	+1,31 %
	N° 2 (101 à 500 m ³)	0,665	0,673	+1,20 %
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,645	0,653	+1,24 %
	N° 4 (1 001 à 2 000 m ³)	0,625	0,632	+1,12 %
	N° 5 (2 001 à 6 000 m ³)	0,524	0,530	+1,15 %
	N° 6 (6 001 à 12 000 m ³)	0,524	0,530	+1,15 %
	N° 7 (12 001 à 20 000 m ³)	0,524	0,530	+1,15 %
	N° 8 (20 001 à 100 000 m ³)	0,524	0,530	+1,15 %
	N° 9 (au-delà de 100 000 m ³)	0,524	0,530	+1,15 %
		Vente en Gros	0,416	0,421
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	60,12	60,12	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,8244	0,8244	0,00 %
	N° 2 (101 à 500 m ³)	0,8726	0,8726	0,00 %
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,5769	0,5769	0,00 %
	N° 4 (1 001 à 2 000 m ³)	0,4514	0,4514	0,00 %
	N° 5 (2 001 à 6 000 m ³)	0,4801	0,4801	0,00 %
	N° 6 (6 001 à 12 000 m ³)	0,4801	0,4801	0,00 %
	N° 7 (12 001 à 20 000 m ³)	0,4801	0,4801	0,00 %
	N° 8 (20 001 à 100 000 m ³)	0,4801	0,4801	0,00 %
	N° 9 (au-delà de 100 000 m ³)	0,4801	0,4801	0,00 %
		Vente en Gros	0,3252	0,3252
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Exploitant	113,04	114,48	+1,27 %
Collectivité	160,01	160,01	0,00 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	17,66	17,74	+0,45 %
Total [€ TTC]	338,71	340,23	+0,45 %

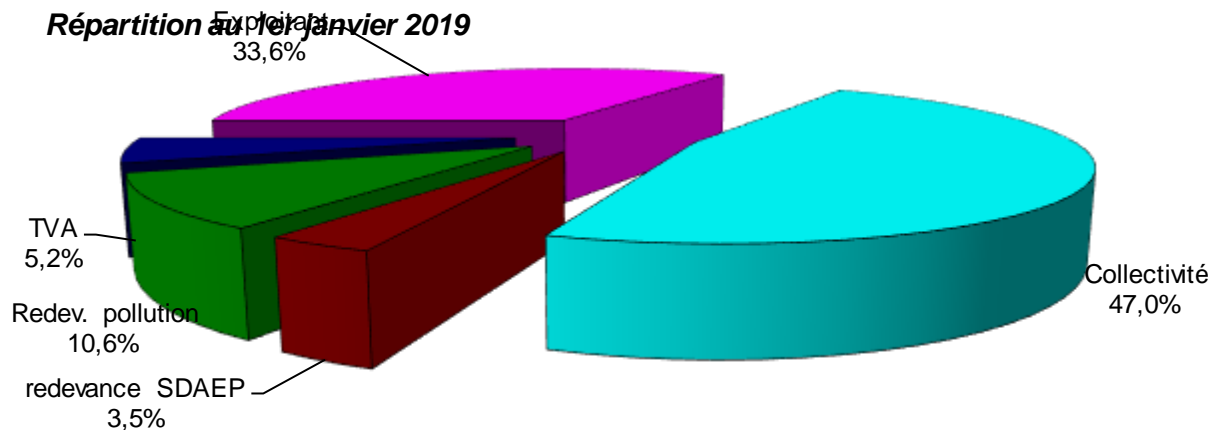
Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+0,53 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,84 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0028 €/l



■ RECETTES D'EXPLOITATION

• Recettes de la collectivité

	2017	2018	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	400 132,02 €	400 671,10 €	+0,13 %
dont abonnements	169 889,73 €	170 632,55 €	+0,44 %
Recettes vente d'eau non domestiques	3 682,61 €	3 952,07 €	+7,32%
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	904,41 €	- 2 821,99 €	
Total recettes de vente d'eau	404 719,04 €	401 801,18 €	-0,72 %

• Recettes de l'exploitant

	2017	2018	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	295 168,12 €	289 718,65 €	-1,85 %
dont abonnements	88 146,38 €	88 654,97 €	+0,58 %
Recettes vente d'eau non domestiques	4 312,96 €	4 317,01 €	+0,09%
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	0,00 €	- 1 946,73 €	
Recettes de volume exporté	9 844,68 €	3 924,97 €	
Total recettes de vente d'eau	309 325,76 €	296 013,90 €	-4,30 %

■ DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE

	2017	2018	Variation
Dépenses de volume importé	189 833,34 €	182 960,07 €	-3,62 %

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	13	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	13	0	100 %	

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
80 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

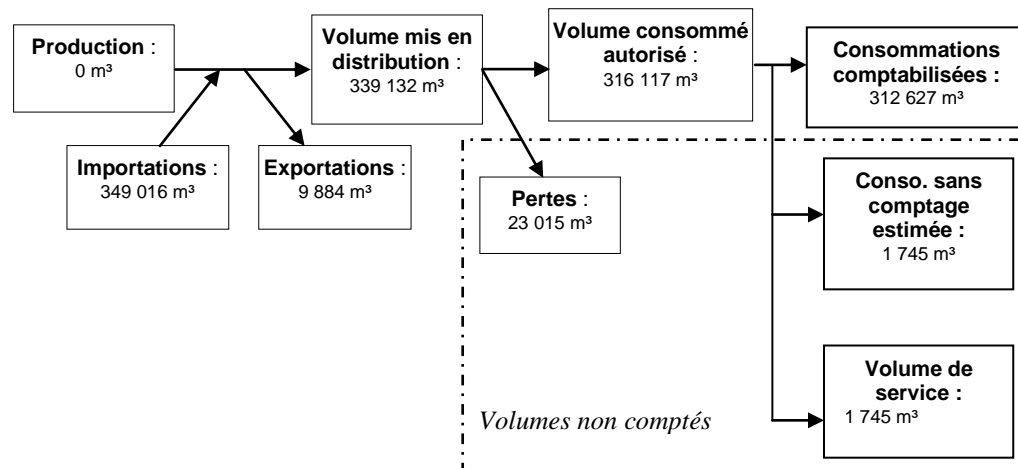
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	110

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 1 745 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 1 745 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2014	2015	2016	2017	2018
Rendement du réseau de distribution [%]	88,0 %	87,3 %	90,0 %	91,6 %	93,4 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2014	2015	2016	2017	2018
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	0,4	0,5	0,4	0,3	0,2

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2014	2015	2016	2017	2018
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	0,4	0,4	0,3	0,3	0,2

- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2014	2015	2016	2017	2018
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	2,9	2,9	3,0	3,0	2,7
Seuil de rendement [%]	65,6 %	65,6 %	65,6 %	65,6 %	65,5 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2014	2015	2016	2017	2018
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0	0,900	0,298	0,564	0

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,1 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Pose d'un compteur de sectorisation à Magoar	
Sécurisation du by-pass du réservoir de Coadout	
Etudes pour le renouvellement du réseau rue du Télégraphe à Bourbriac	

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2017	2018
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

■ ETAT DE LA DETTE (SUR L'ENSEMBLE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE DE GP3A)

L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2017	2018
Encours de la dette au 31 décembre	5 497 594,93 €	5 132 490,30 €
Remboursements au cours de l'exercice	559 060,21 €	558 540,32 €
dont en intérêts	205 391,56 €	193 435,71 €
dont en capital	353 668,65 €	365 104,61 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES (SUR L'ENSEMBLE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE DE GP3A)

	2014	2015	2016	2017	2018
Montant de la dotation aux amortissements	175 857,00 €	167 648,00 €	175 979,91 €	928 567,70 €	910 254,80 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2017	2018
montants des abandons de créance	228,00 €	189,00 €